

Procès-Verbal de l'AG Extraordinaire du 16 Novembre 2023

Le Pont des Seignes

1. Accueil et préambule

Le Président de l'association, Marcel DASPE, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 40 personnes présentes, dont 12 salariés, et 21 adhérents de l'association, tout en rappelant le contexte.

Cette AGE est une des étapes imposées par la procédure d'alerte pour informer les adhérents de la situation de l'association.

Il remercie, pour leur présence, Mr RENEUVE le Commissaire aux Comptes (CAC), Mme LAROCHE, la déléguée départementale de la Fédération des Centres Sociaux, ainsi que Mme DUGAS-RAVENEAU première adjointe représentant la municipalité de Pons.

Rappel de l'ordre du jour :

- Procédure d'alerte concernant la situation financière du Pont des Seignes :
 - Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes
 - Projections et calendrier à venir

La parole est laissée au Commissaire Aux Comptes Mr RENEUVE et au Directeur de l'association Mr DELAHAYE Axel pour la présentation commentée du Rapport spécial.

2. Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Malgré les efforts engagés par l'association depuis avril 2023, la continuité d'exploitation est compromise à très court terme.

• Rappel des différentes phases de la procédure d'alerte en cours :

- 28 avril : demande d'explication du CAC sur la situation. Le Président a transmis notre analyse et les mesures envisagées.
- 22 mai : Les mesures proposées n'étaient pas suffisantes pour assurer la continuité d'exploitation. Le CAC nous demande de réunir le Conseil d'Administration. Un CA extraordinaire a eu lieu le 06 Juin, et à la suite des décisions prises (demande de subventions supplémentaires et objectifs du Chiffre d'Affaire revu à la hausse), la procédure a été suspendue.
- 26 octobre : Malgré des financements complémentaires à hauteur de 42 000€ sur l'année, la trésorerie de l'association ne permettra plus de payer les charges à partir du mois de décembre 2023. La procédure d'alerte a donc été reprise.

- **Faits relevés de nature à compromettre la continuité d'exploitation.**

- L'association a dégagé une perte de -177k€ lors de la dernière clôture des comptes annuels au 31 décembre 2022.
- Les fonds propres de l'association d'un montant de + 33k€ sont impactés par la perte constatée sur les comptes clos le 31/12/22, ce qui impacte le fonds de roulement financier disponible.
- Les comptes prévisionnels 2023 laissent apparaître un nouveau déficit concernant l'exercice 2023.
- Les ressources actuelles et les possibilités de subvention exceptionnelle sont limitées.
- Le prévisionnel de trésorerie laisse apparaître une situation très dégradée à compter de décembre 2023 avec une impossibilité rapide de payer les salaires et /ou les différentes créances. De fait un passif conséquent est en train de se constituer.

3. Projections

A la demande des financeurs nous avons fait 3 analyses complètes de la situation (en interne, par la Fédération et par un cabinet comptable indépendant).

➤ **Les trois analyses concordent :**

- Durant les 5 dernières années, nous avons consommé la totalité de notre trésorerie. Depuis 2019, notre résultat d'exploitation est chroniquement déficitaire.
- Entre 2021 et 2022, les achats et les services extérieurs ont baissé entre 7 et 9%. Les difficultés ne sont donc pas dues à des dépenses de fournitures ou de prestations.
- Notre masse salariale consomme la majorité de nos produits annuels (90% en 2022).
- Le secteur Formation et deux des quatre supports du chantier d'insertion sont lourdement déficitaires.
- L'accueil de Loisirs était déficitaire en 2022, mais grâce à une gestion rigoureuse au plus près de la réglementation concernant les taux d'encadrement, ce secteur est revenu à l'équilibre en 2023.

➤ **La réalité des réponses 2023 :**

En 2023 nous avons cherché à augmenter nos produits pour compenser cet état de fait :

- Sur l'augmentation de 65k€ de CA prévue nous n'avons atteint que 10k€

- Sur l'augmentation de 75k€ de subvention prévue nous avons atteint 62k€
- Nous avons anticipé les démarches afin d'éviter la rupture des versements de salaires.
- Nous n'avons pas la capacité de développer suffisamment notre Chiffre d'Affaire et les subventions supplémentaires de 2023 sont exceptionnelles, et ne seront pas renouvelées en 2024.
- Nous n'avons plus le temps ni les moyens de développer nos activités.
- Les financeurs, dont la CAF qui nous donne l'agrément, nous demandent de nous recentrer sur nos activités socles qui sont revenues à l'équilibre.
- Les financeurs nous imposent de suivre les recommandations de l'audit et de recalibrer les activités insertion et formation pour qu'elles soient à l'équilibre.
- Nous devons proposer à l'administrateur judiciaire un plan viable et fiable afin d'avoir un budget 2024 à l'équilibre sinon nous passerons en liquidation judiciaire.
- Nous aurons l'obligation d'avoir des budgets excédentaires entre 2025 et 2033 afin de rembourser nos dettes qui vont être gelées sur 10 ans et reconstituer notre trésorerie.
- Le Conseil d'Administration a décidé d'être accompagné par un cabinet d'avocat afin de se donner les moyens d'éviter la liquidation judiciaire.

4. Calendrier prévisionnel à venir :

- **16/11/2023** : Assemblée Générale Extraordinaire
- **28/11/2023** : Audience devant le Tribunal Judiciaire, suite à la déclaration de cessation de paiement pour plaider une demande de redressement judiciaire, et éviter la Liquidation Judiciaire.
- **12/12/2023** : Conseil d'Administration du Pont des Seugnes
- **27/05/2024** : Fin de la 1ère période d'observation avec Bilan et possibilité de renouvellement sur 6 mois dans le cadre du redressement judiciaire
- **27/11/2024** : Fin de la 2ème période d'observation.

5. Résumé des échanges

Les nombreux échanges tournent autour de la gravité de la situation, et de l'inquiétude de tous les participants à cette AGE :

- Toutes les prises de parole insistent sur l'absolue nécessité de la survie du centre socioculturel, au regard des besoins des habitants sur le territoire. Prise de parole de plusieurs parents du centre de loisirs insistant sur l'importance de ce service de proximité de garde des enfants. Par l'intermédiaire de sa première adjointe, Mme

DUGAS-RAVENEAU, la mairie de Pons réaffirme son soutien au Pont des Seignes en rappelant, qu'au regard de l'augmentation des pauvretés et isolements, mais aussi de la régulière fermeture des relais sociaux de proximité, le Pont des Seignes, de par ses missions, est plus que jamais essentiel au territoire.

- Il est aussi rappelé que la situation de dégradation financière ne date pas d'aujourd'hui. Les comptes d'exploitation sont régulièrement déficitaires depuis 2019, ce qui combiné à certains coûts RH (licenciement d'une directrice, ...) a consommé les fonds propres. Aujourd'hui plus aucune marge de manœuvre.
- Certains échanges portent sur le fait que les leviers concernant le Chiffre d'Affaire sont fragiles. En effet, il est parfois incongru de demander une « rentabilité » à des équipes en insertion constituées de salariés par définition loin de l'emploi, et impactés par de nombreuses problématiques personnelles et sociales. Il est aussi précisé que, sauf à avoir développé des actions de formations complémentaires et rémunératrices, les règles de financement imposées par la Région dans le cadre du disposition Habilitation de Service Public ne permettent pas l'équilibre du secteur.
- La première Adjointe, comme Madame LAROCHE, la déléguée départementale de la Fédération des Centres Sociaux, insistent sur la fermeté des financeurs, notamment de la CAF qui attribue les agréments, déclenchant ainsi les financements d'autres partenaires grâce à cette « labellisation » Centre Social. Elles en profitent pour saluer le travail effectué en interne par les dirigeants de l'association et particulièrement par le Directeur Mr DELAHAYE pour proposer des analyses et des projections ayant permis de restaurer la crédibilité de l'association aux yeux des partenaires financeurs comme politiques lors des fréquents comités de pilotage. Condition indispensable au maintien du soutien dans le but d'éviter la Liquidation Judiciaire.

Le président clôture cette AG en remerciant les participants pour leur implication et certaines discussions se poursuivent de façon informelle autour d'un verre de l'amitié.

19h50 Fin de la Séance

Secrétaires de Séance : JOUANNET Valérie/ DASPE Marcel/ DELAHAYE Axel



Marcel DASPE

Président Conseil d'Administration

Le Pont des Seignes - Centre Socioculturel

44 avenue Gambetta - BP40051 - 17800 PONS

Tél : 05 46 94 08 17

Mail : mdaspe.lepontdesseignes@gmail.com

Site : www.cspons.com